



MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY  
—

Féchy, le 24 juillet 2007

**Préavis municipal no 4/2007**  
relatif à la pose de collecteurs d'eaux usées et à la réalisation  
d'un trottoir ainsi que de l'éclairage public au Brez

---

Séance du Conseil général du 11 septembre 2007

**AU CONSEIL GENERAL DE FECHY,**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Débutée en 1983, la mise en séparatif du réseau d'égouts des zones construites arrive à échéance avec le projet du Brez.

Celui-ci permet de raccorder ce quartier, de remplacer la conduite d'eau potable à charge du SIDEP, de remplacer la conduite de gaz à charge des Services Industriels de Lausanne, de prolonger le trottoir du cimetière au chemin de Chamberet et de compléter l'éclairage public.

Les servitudes nécessaires à la réalisation du trottoir et au passage des conduites ont été signées entre les propriétaires et la commune le 21 juin 2006.

Des conventions ont également été signées avec les propriétaires de vignes, le 27 avril 2007, pour le passage des conduites en bordure de leur propriété, avec signature de servitudes de passage après travaux.

Le projet a fait l'objet d'une consultation préalable des services de l'Etat concernés, puis d'une enquête publique du 22 mai au 21 juin 2007.  
Celle-ci n'a suscité aucune remarque ou opposition.

Ce projet, établi par le bureau Liard, en continuité des travaux déjà réalisés, représente un investissement de Fr. 520'000.-- qui se décompose comme suit :

○ Génie civil, canalisations, trottoir, mur de soutènement en pierre	Fr. 375'000.--
○ Génie civil, éclairage public	Fr. 18'000.--
○ Eclairage public	Fr. 5'500.--
○ Ingénierie	Fr. 65'000.--
○ Divers et imprévus	<u>Fr. 56'500.--</u>
○ Total	Fr. 520'000.-- =====

Le poste "divers et imprévus" comprend les frais de notaire et du Registre Foncier, les frais de reconstitution et travaux de vignes, les frais de géomètre, etc.

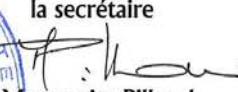
Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le préavis tel que présenté et de l'autoriser à prélever la somme de Fr. 520'000.-- sur le compte no 9282.002.00 (fonds de réserve pour investissements futurs).

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la secrétaire

  
Francis Liard

  
Marguerite Pilloud

